

## TRAVAUX EN HAUTEUR

# Formation au montage, démontage, modification et utilisation d'échafaudages (R457)

## ECHAFAUDAGES ROULANTS

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



### Secteur(s)

Bâtiment

### Public visé

Encadrement de chantier,  
Encadrement technique, Personnel  
d'exécution

### Durée

A titre de recommandation, 21 heures,  
soit 3 jours

### Recyclage des compétences

Oui

### Environnement de travail

Travail en hauteur  
Travail sur échafaudage

### Opération(s) effectuée(s)

Montage / Réception / Démontage  
d'échafaudage  
Montage / démontage / modification

### Métiers

Carreleur, Charpentier bois,  
Charpentier métallique, Constructeur  
en béton armé, Constructeur en  
Ouvrages d'Art, Couvreur,  
Désamianteur, Etancheur, Maçon,  
Métiers de la pierre, Monteur de  
lignes caténares, Monteur de réseaux  
électriques, Peintre, Plâtrier

### Mots clés

Hauteur, Accident, Maintenance,  
Echafaudage, R457, Installation, Toit,  
Sécurité

## Formation

**Détails du public visé :** Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

### Détails des prérequis :

- avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation et/ou montage) ;
- être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

**Objectifs de la formation :** Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

### Contenu :

- se situer et être acteur de la prévention des risques .
- monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant ;
- identifier les différents types d'échafaudages et expliquer leurs fonctions ;
- comprendre et exploiter une notice du fabricant ;
- préparer le montage ;
- monter et démonter en sécurité un échafaudage roulant ;
- réaliser les vérifications de mise, remise en service trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant ;
- appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent ;
- réaliser l'examen d'adéquation ;
- effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant
- effectuer l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage ;
- rédiger un compte rendu de vérification ;
- utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

Points minimaux prévus au Code du travail :

- la compréhension du plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage ;
- la sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation de l'échafaudage ;
- les mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets ;
- les mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques qui pourrait être préjudiciable aux personnes en affectant la sécurité de l'échafaudage ;
- les conditions en matière d'efforts de structure admissibles ;
- tout autre risque que les opérations de montage, de démontage et de transformation précitées peuvent comporter.

## Déroulé de la formation selon le référentiel INRS

**Partie théorique** : Oui.

**Partie pratique** : Oui.

**Détails sur la durée de la formation** : 21 heures, soit 3 jours. Durée prévue dans le référentiel de formation INRS pris en application de la recommandation.

**Existence d'un test à l'issue de la formation** : Oui

**Détails sur le test** : Test en vue d'acquérir une attestation de compétence formation au montage, démontage, modification et utilisation d'échafaudages roulants.

**Autres détails sur les modalités de formation** :

Les modalités de réalisation de l'épreuve d'évaluation des savoir-faire seront également définies par l'entité (organisme de formation ou entreprise) conformément au référentiel d'évaluation en respectant l'obligation d'évaluer le stagiaire au plus proche de sa situation de travail.

L'évaluation devra se réaliser tout au long de la formation. Chaque stagiaire devra être évalué, cette évaluation se fera lors de travaux individuels, ou lors de travaux collectifs.

## Reconnaissance de formation

**Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?** Sur la base de l'attestation de compétence formation, l'employeur délivre une attestation de compétences professionnelles « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages roulants ».

**Nom de la reconnaissance de formation** : Attestation de compétence professionnelle.

### Recyclage des compétences

**Détails sur le recyclage** : La formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire.

### Textes de référence

- [Article R4323-69 du Code du travail](#)

- Document de référence INRS pour le dispositif de formation ""Echafaudage roulant"" R457, en particulier les deux premiers paragraphes de l'annexe 2 (recommandation)
- CNAM - Guide pour la mise en commun de moyens travaux en hauteur circulation manutention
- INRS

## Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**  
: Habilitation R457 (non par le Code du travail).
- **Entité(s) délivrant la reconnaissance à l'organisme de formation :** CNH après avis du réseau de prévention : INRS / CARSAT / CRAM / CGSS.
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Non.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/formation-au-montage-demontage-modification-et-utilisation-dechafaudages-r457/>